



SM d'aménagement touristique du Val de Cher (Siren : 250300803)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Montluçon
Arrondissement	Montluçon
Département	Allier
Interdépartemental	non

### Date de création

Date de création	22/06/1982
Date d'effet	22/06/1982

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Jean-Pierre GUERIN

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	67 ter, boulevard de Courtais
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	03100 MONTLUCON
Téléphone	04 70 09 98 94
Fax	04 70 09 99 74
Courriel	smat-val-de-cher@orange.com
Site internet	

### Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

### Population

Population totale regroupée	68 428
Densité moyenne	120,31

## Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
03	CA Montluçon Communauté (200071082)	CA
03	CC du Val de Cher (240300566)	CC

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DÃ©partement de l'Allier (220300016)

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Développement touristique</p> <p>- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme</p> <p>1 - L'étude, la réalisation, la gestion et l'entretien des équipements touristiques d'intérêt intercommunautaire. L'intérêt intercommunautaire d'un équipement touristique est défini de la manière suivante : * une délibération favorable prise par la communauté d'agglomération et chacune des deux communautés de communes acceptant l'implantation d'un équipement à tel endroit, ou la réalisation d'une étude sur le périmètre du SMAT. * une délibération faorable à l'unanimité des membres du comité syndical. 2 - Sont d'ores et déjà définis comme équipements touristiques d'intérêts intercommunautaires les équipements suivants : * Aménagement du Prieuré de Reugny pour en faire une vitrine du territoire avec un site d'accueil et d'expositions, * Aménagement des sablières de Reugny pour en faire un site touristique ( sous réserve d'acquisition par la communauté de communes du val de Cher ou le SMAT des terrains concernés ), * Réalisation d'une passerelle entre les communes de Saint-Genest et Lignerolles, * Aménagement des rives du Cher à Rochebut sur la commune de Teillet-Argenty, * Aménagement du bois de La Brosse, de Languistre et des Côtes à Lavault Sainte Anne.</p>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)